



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT/SDAP
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
URBANISME ET COOPERATION
INTERCOMMUNALE - BUREAU

Créteil, le 3 JAN 2002

002107

ARRÊTE relatif au classement sonore du réseau routier départemental dans toutes les communes du département du Val-de-Marne et aux modalités d'isolement acoustique des constructions en découlant

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.111-4-1,
- VU** la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,
- VU** le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L.111-1-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,
- VU** le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,
- VU** l'arrêté interministériel du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,
- VU** l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
- VU** l'avis des Conseils Municipaux des communes concernées,
- VU** l'avis du comité de pilotage,
- SUR** proposition du Secrétaire Général

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département du Val-de-Marne aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le schéma de repérage figurant à l'annexe 1. Le présent arrêté annule et remplace les dispositions prises en application de l'arrêté interministériel du 6 octobre 1978 modifié le 23 février 1983 en ce qui concerne les infrastructures de transports terrestres mentionnées au tableau ci-joint complétant l'article 2.

Article 2 : Le tableau ci-joint complétant le présent arrêté donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans l'une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que les niveaux sonores que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs.

Article 3 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté interministériel du 9 janvier 1995 susvisé.

Pour les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés pris en application du décret 95-20 susvisé.

Des copies des arrêtés interministériels du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995 sont en annexe 3 du présent arrêté.

Article 4 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Les niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 m en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U",
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 5 : Le présent arrêté est applicable pour les communes mentionnées ci-dessous :
 ABLON-SUR-SEINE, ALFORTVILLE, ARCUEIL, BOISSY-SAINT-LEGER, BONNEUIL-SUR-MARNE,
 BRY-SUR-MARNE, CACHAN, CHAMPIGNY-SUR-MARNE, CHARENTON-LE-PONT, CHEMENVÈRES-
 SUR-MARNE, CHEVILLY-LARUE, CHOISY-LE-ROI, CRETEIL, FONTENAY-SOUS-BOIS, FRESNES,
 GENTILLY-LHAYLES-ROSES, IVRY-SUR-SEINE, JOINVILLE-LE-PONT, LE KREMLIN-BICÈTRE,
 LIMEL-BRÉVANNES, MAISONS ALFORT, MANDRES-LES-ROSES, MAROLLES-EN-BRIE, NOGENT-
 SUR-MARNE, NOISEAU, ORLY, ORMESSON-SUR-MARNE, PERIGNY-SUR-YERRES, LE PERREUX-
 SUR-MARNE, LE PLESSIS-TREVISE, LA QUEUE-EN-BRIE, RUNGIS, SAINT-MANDE, SAINT-MAUR-
 DES-FOSSES, SAINT-MAURICE, SANTIENY, SUCY-EN-BRIE, THIAIS, VALENTON VILLECRESNES,
 VILLEJUIF, VILLENEUVE-LE-ROI, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, VILLIERS-SUR-MARNE,
 VINCENNES, VITRY-SUR-SEINE.

Article 6 : Les maires des communes concernées devront faire figurer dans les documents d'urbanisme de leur commune, les dispositions du présent arrêté et reporter dans les plans d'urbanisme les secteurs affectés par le bruit au voisinage des infrastructures concernées. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les dispositions du présent arrêté seront prises en compte pour la délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire.
 A titre indicatif, un tableau figurant en annexe 2 précise de manière similaire les dispositions relatives aux infrastructures situées hors du Val-de-Marne et devraient être prises en compte dans la limite des arrêtés préfectoraux relatifs aux départements limitrophes concernés.

Article 7 : Le présent arrêté est applicable à compter de ce jour. Il fera l'objet d'un affichage durant un mois à compter de sa notification dans les maires des communes concernées et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Article 8 : Des ampliations du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées,
- au Président du Conseil Général,
- au Sous-Préfet de l'Hay-les-Roses,
- au Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne,
- au Directeur de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) du Val-de-Marne,
- au Directeur Départemental de l'Équipement du Val-de-Marne,
- au Préfet de Paris-Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement (D.U.L.E.),
- au Préfet des Hauts-de-Seine, Direction Départementale de l'Équipement,
- au Préfet de Seine-Saint-Denis, Direction Départementale de l'Équipement,
- au Préfet de Seine et Marne, Direction Départementale de l'Équipement,
- au Préfet de l'Essonne, Direction Départementale de l'Équipement.

Article 9 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, Messieurs les Sous-Préfets de l'Hay-les-Roses et de Nogent-sur-Marne, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation
 Le Chef de Bureau

D. Barthelemy
 Dominique BARTIER



Signé : Pierre MIRABAUD

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES VOIRIE DEPARTEMENTALE INTÉRESSANT LE DÉPARTEMENT DU VAL-de-MARNE ARRÊTE N° 2002/07 du 3 janvier 2002 Tableau complétant l'article 2

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessous comprise de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
ABLON SUR SEINE	quai Magne, de la Baronnie et Pasteur (RD 29)	en totalité		4	30 m	ouvert
	route de Longjumeau (RD 29E)	en totalité		4	30 m	ouvert
	rue du bac (RD 32E)	carrefour avec le quai de la Baronnie place de la Victoire	place de la Victoire	4	30 m	U
	rue du Général de Gaulle (RD 32E)		limite de commune Ablon/Villeneuve le roi	5	10 m	ouvert
ALFORTVILLE	quai Blanqui et J.B Clément (RD 38)	en totalité		3	100 m	ouvert
	rue Emile Zola et pont du port à l'anglais (RD 48)	en totalité		3	100 m	ouvert
ARCUEIL	avenue de la convention (RD 57A)	en totalité		3	100 m	U
	rue Emile Raspail (RD 58)	carrefour avec la rue Montmart	carrefour avec la rue Cauchy	4	30 m	U
	av Laplace, Paul Doumer (RD 61)	carrefour avec la RN20 carrefour avec la rue Stalingrad pont de l'A6b	carrefour avec la rue Stalingrad	3	100 m	U
	av Paul Doumer et P.V Couturier (RD 61)		pont de l'A6b	3	100 m	ouvert
	av P.V Couturier (RD 61)		limite de commune Arcueil/Villejuif	4	30 m	ouvert
	rue de la division du Général Leclerc (RD 61A)	carrefour avec l'avenue F.Vincent Raspail	carrefour avec l'avenue Paul Doumer	4	30 m	ouvert
	avenue Jean Jaurès et Salvador Allende (RD 62)	limite de commune Gentilly/Arcueil carrefour avec l'avenue Aristide Briand	carrefour avec l'avenue Aristide Briand	3	100 m	U
	avenue Marx Dormoy (RD 62)		limite de département	3	100 m	ouvert
	avenue et rue Gabriel Péri (RD 126)	tronçon sur les communes de Gentilly et Cachan en totalité		4	30 m	ouvert
	avenue Gabriel Péri (RD 126)			4	30 m	ouvert
	avenue et rue Gabriel Péri (RD 126E)	tronçon sur la commune de Kremlin-bicêtre en totalité		4	30 m	ouvert
	avenue Gabriel Péri (RD 126E)			4	30 m	ouvert
	avenue Raspail (RD 127)	tronçon sur la commune de Gentilly limite de commune le Gentilly/Arcueil carrefour avec la rue de la Convention carrefour avec la rue de l'Ardennay carrefour avec la rue Cauchy Sidobre carrefour avec la rue Cauchy Sidobre	carrefour avec la rue de la Convention	3	100 m	U
avenue F.Vincent Raspail (RD 127)	carrefour avec la rue de l'Ardennay		4	30 m	ouvert	
avenue F.Vincent Raspail (RD 127)	carrefour avec la rue Emile Raspail		5	100 m	ouvert	
avenue F.V Raspail et rue Cauchy Sidobre (RD 127)	carrefour avec la rue Emile Raspail		3	10 m	U	
rue Emile Raspail (RD 127)	limite de commune Arcueil/Cachan		4	30 m	U	

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
BOISSY SAINT LEGER	allée des F.F.I et Av Charles de Gaulle (RD 29)		en totalité	5	10 m	ouvert
	rue de Valenton et de Sucy (RD 33)		en totalité	4	30 m	ouvert
	rue de Valenton (RD 136 en limite de commune)		en totalité	5	10 m	ouvert
BONNEUIL SUR MARNE	rue Jean Monnet (RD 30)	carrefour avec la rue Albert Garry	pont de Brévannes	3	100 m	ouvert
	rue A.Gillet, de Stains et du 19 mars 1962 (RD 30)	carrefour avec l'avenue du Maréchal Leclerc	limite de commune Bonneuil/St-Maur	3	100 m	ouvert
	route de brévannes, av J.Rosland et Rhin et Danube , rue du 19 mars 1962 (dév RD 30/RD 60)	Pont de Brévannes	carrefour avec l'avenue du Maréchal Leclerc	3	100 m	ouvert
	avenue du Maréchal Leclerc (RD 60)	limite de commune Sucy en Brie/bonneuil	carrefour avec l'avenue du 18 mars 1962	3	100 m	ouvert
	avenue Auguste Gross (RD 60)	carrefour avec l'avenue du 18 mars 1962	carrefour avec la RN 19	3	100 m	U
	avenue de Choisy (RD 60)	carrefour avec la RN 19	limite de commune Bonneuil/Créteil	4	30 m	ouvert
	rue Pierre Sépard (déviaton RD 60)	tronçon sur la commune de Créteil		3	100 m	ouvert
rue Pierre Sépard (déviaton RD 60)	Pont de Brévannes	limite de commune Bonneuil/Créteil	3	100 m	ouvert	
liaisons	carrefour avec l'avenue du Maréchal Leclerc	avenue Rhin et Danube	5	10 m	ouvert	
BRY SUR MARNE	avenue de la république (RD 30)	tronçon sur la commune de Champigny		3	100 m	ouvert
	av du général Leclerc, Bd Daguerre (RD 30)		en totalité	4	30 m	ouvert
	boulevard Pasteur, route de Bry (RD 30A)		en totalité	5	10 m	ouvert
	boulevard G.Mélie (RD 30A1)	carrefour avec boulevard Pasteur	limite de commune avec Champigny	4	30 m	ouvert
	boulevard G.Mélie (RD 30A2 hors Villiers/Marne)	limite département	carrefour avec boulevard Pasteur	4	30 m	ouvert
	avenue G.Ciémenceau (RD 120)	limite de département	carrefour avec la rue H.Cahn	5	10 m	ouvert
	rue de Noisy, Ch de Gaulle et du pont (RD 120)	carrefour avec la rue H.Cahn	place Daguerre	4	30 m	ouvert
	pont de Bry (RD 120)	place Daguerre	limite de commune Bry/le Perreux	3	100 m	ouvert
	bd du Général Gallieni (RD 120E)		en totalité	4	30 m	ouvert

2

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
CACHAN	avenue P.V Couturier (RD 126B)	tronçon sur la commune de l' Hay les roses		4	30 m	ouvert
	avenue Carnot (RD 57)	limite de département	carrefour avec l'avenue du Président Wilson	4	30 m	U
	rue Gallieni (RD 57)	carrefour avec l'avenue du Président Wilson	carrefour avec l'avenue C.de Méricourt	5	10 m	ouvert
	rue Camille Desmoulins (RD 57)	carrefour avec la rue Marx Dormoy	carrefour avec l'av du Maréchal Lattre de tassigny	4	30 m	U
	av du Maréchal Lattre de tassigny (RD 57)	carrefour avec Avenue Paul V'atier	carrefour avec la rue des Saussaies	5	10 m	ouvert
	avenue de la convention (RD 57A)	tronçon sur la commune d' Arcueil		3	100 m	U
	avenue cousin Méricourt (RD 57A)	limite de commune Arcueil/Cachan	carrefour avec la rue Marx Dormoy	4	30 m	ouvert
	av H.Barbussa et de la division Leclerc (RD 57-2A)	limite de commune Cachan/l'Hay les roses	carrefour avec l'avenue de l'Europe	4	30 m	ouvert
	avenue L.Georgeon (RD 57-3A)		en totalité	4	30 m	ouvert
	avenue de la division Leclerc (RD 57-4A)	carrefour avec la rue Vater	carrefour avec l'av du Maréchal Lattre de tassigny	5	10 m	ouvert
	rue Marcel Bonnet et Marx Dormoy (RD 57-5A)		en totalité	4	30 m	ouvert
	avenue Leon Blum (RD 57E)	tronçon sur la commune de l' Hay les roses		4	30 m	ouvert
	avenue Leon Blum (RD 57E)		en totalité	4	30 m	ouvert
	avenue Gabriel Péri (RD126)		en totalité	4	30 m	ouvert
	av du Président Wilson et rue de Provigny (RD 127)		en totalité	4	30 m	ouvert
	rue des Saussaies (RD157)	carrefour avec l'av du Maréchal Lattre de tassigny	carrefour avec l'avenue Leon Blum	4	30 m	ouvert

3

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
CHAMPIGNY SUR MARNE	RD 33E	tronçon sur la commune du Plessis-Trévisé		4	30 m	ouvert	
	rue F.Mitterrand,A.Grévin*,av H.M Le Boursicaud Voie S.Delaunay et av S.Allende (RD 7) (*partie entre ch de la croix et rue djibaou)	en totalité		4	30 m	ouvert	
	avenue du 8 mai 1945 (RD 7E)	en totalité		4	30 m	ouvert	
	rue de Musselburgh (RD 29) rue de Musselburgh (RD 29A)	carrefour avec la rue A.Trait place de l'église	limite de commune Champigny/Chennevières carrefour avec la rue A.Trait	4 5	30 m 10 m	ouvert ouvert	
	route Plessis-Trévisé en lim de commune (RD 29E)	en totalité		5	10 m	ouvert	
	av de la République (RD 30) av de la République (RD 30) av de la République (RD 30)	limite de commune Bry/Champigny carrefour avec l'avenue Général de Gaulle	carrefour avec l'avenue Général de Gaulle carrefour avec la rue Germinal	4 3	30 m 100 m	ouvert ouvert	
	rue Albert thomas (RD 30) rue Albert thomas et pont de champigny (RD 30)	carrefour avec la rue M et G Sembat carrefour avec la place Lérine	carrefour avec la rue M et G Sembat carrefour avec la place Lérine	2 4 3	250 m 30 m 100 m	U U ouvert	
	boulevard G.Mélias en limite avec Bry (RD 30-A1)	en totalité		4	30 m	ouvert	
	rue Gambetta,Dimitrov (RD 30B) rue Dimitrov et de Verdun (RD 30B)	carrefour avec la rue M et G Sembat carrefour avec la rue Jean Jaurès	carrefour avec la rue Jean Jaurès place de l'église	3 3	100 m 100 m	U ouvert	
	av M.Thorez et du 11 novembre 1918 (RD 33)	en totalité		4	30 m	ouvert	
	rue M.Berteaux (RD 33E) rue M.Berteaux en limite de commune (RD 33E)	tronçon sur la commune du Plessis-Trévisé en totalité		4 4	30 m 30 m	ouvert ouvert	
	avenue Charles Floquet (RD45)	en totalité		4	30 m	ouvert	
	boulevard de Stalingrad (RD45E)	carrefour avec l'avenue Pierre Bimsolette carrefour avec l'avenue Général de Gaulle	carrefour avec l'avenue Général de Gaulle carrefour avec l'avenue de la république	3 4	100 m 30 m	ouvert ouvert	
	CHARENTON	av du maréchal de Lattre de Tassigny (RD 38)	en totalité		2	250 m	U
		rue de la republique (RD 38E) rue Victor Hugo (RD 38E)	carrefour avec avenue Mal de Lattre de Tassigny carrefour avec la rue de Paris	carrefour avec la rue de Paris carrefour avec le quai des carrières	3 4	100 m 30 m	U ouvert
		avenue de la liberté (RD 50) avenue de la liberté (RD 50) avenue de la liberté (RD 50) pont Nelson Mandela (RD 50)	carrefour avec la rue de Paris carrefour avec l'avenue Winston Churchill carrefour avec la rue de l'entrepot carrefour avec le quai de Bercy	carrefour avec l'avenue Winston Churchill carrefour avec la rue de l'entrepot carrefour avec le quai de Bercy limite de commune Charenton/Ivry	3 4 3 4	100 m 30 m 100 m 30 m	U ouvert U ouvert
		rue de l'arcade et pont Nelson Mandela (RD 50B)	en totalité		4	30 m	ouvert
quai de Bercy et des Carrières (RD 123) quai des carrières (RD 123)		limite de commune Charenton/Paris carrefour avec la rue Victor Hugo	carrefour avec la rue Victor Hugo limite de commune Charenton/St-Maurice	3 4	100 m 30 m	ouvert ouvert	

4

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
CHENNEVIÈRES SUR MARNE	avenue 8 mai 1945 (RD 7E)(en limite de commune)	en totalité		4	30 m	ouvert	
	rue de Champigny et de Sucey (RD 29)	limite de commune Champigny/Chennevières carrefour avec le pont de Chennevières	carrefour avec le pont de Chennevières limite de commune Chennevières/Sucey	5 4	10 m 30 m	ouvert ouvert	
	rue du pont (RD 29E) rue du g. de Gaulle,dés f. de châteaubriand (RD 29E) route du Plessis-Trévisé (RD 29E)	carrefour avec la rue de Sucey carrefour avec l'avenue du Maréchal Leclerc carrefour avec la route de la litération	carrefour avec l'avenue du Maréchal Leclerc carrefour avec la route de la libération limite de commune Champigny/Chennevières	3 4 5	100 m 30 m 10 m	ouvert ouvert ouvert	
	avenue du Général de Gaulle (RD 33) rue Aristide Briand (RD 33)	tronçon sur la commune d' Ormesson en totalité		4 4	30 m 30 m	ouvert ouvert	
	avenue de l'hippodrome (RD 33E) pont de chennevières (RD 123)	en totalité		4	30 m	ouvert	
		limite de commune Champigny/Saint-Maur	carrefour avec la rue de Sucey	3	100 m	ouvert	
	CHEVILLY-LARUE	av du g. de Gaulle,rue du père Mazurié et av F.Roosevelt (RD 60)	en totalité		4	30 m	ouvert
		avenue C.Lindberg (RD 65) av G.Guynemer et rue Ch Lindberg (RD 65)	tronçon sur la commune de Rungis en totalité		3 4	100 m 30 m	ouvert ouvert
		avenue de la république (RD 65B)	en totalité		4	30 m	ouvert
		av P.V Couturier (RD126B) Boulevard J.Mermoz (RD126B) Boulevard J.Mermoz (RD126B)	limite de commune l'Hay les Roses/chevilly carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle carrefour avec l'avenue G.Guynemer	carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle carrefour avec l'avenue G.Guynemer limite de commune chevilly/Fresnes	4 3 4	30 m 100 m 30 m	ouvert ouvert ouvert
liaison RD 60/RN 7 (projet)		en totalité		4	30 m	ouvert	
CHOISY LE ROI		avenue M.Cachin (RD 125B)	tronçon sur la commune d' Orly		3	100 m	ouvert
	avenue de Choisy (RD 38) av d'Alfortville (RD 38) av d'Alfortville et de Villeneuve st georges (RD 38) av de Villeneuve st georges (RD 38)	tronçon sur la commune de Villeneuve St Georges limite de commune Choisy/Alfortville pont de l'A86 carrefour avec la rue Henri Corval	tronçon sur la commune de Villeneuve St Georges pont de l'A86 carrefour avec la rue Henri Corval limite de commune Villeneuve St Georges/Choisy	4 3 3 4	30 m 100 m 100 m 30 m	ouvert ouvert U ouvert	
	avenue René Panhard (RD 60)	en totalité		5	10 m	ouvert	
	rue Franchot,av Y.Marcailoux (RD 60A)	carrefour avec le Bd des alliés	carrefour avec l'avenue de Lugo	4	30 m	U	
	Av de Lugo, du 8 mai 1945, rue du chemin de fer, de la liberté (RD 124) Av A.France (RD 124) Av A.France, rue Pablo Picasso (RD 124) rue Jean Jaurès (RD 124)	limite de commune Choisy/Itiry carrefour avec la rue du 8 mai 1945 carrefour avec l'avenue Jean Jaurès carrefour avec l'avenue A.France	carrefour avec la rue du 8 mai 1945 carrefour avec l'avenue Jean Jaurès carrefour avec le pont de Choisy	4 3 4 4	30 m 100 m 30 m 30 m	ouvert ouvert U ouvert	
	av du 25 août 1944 et du maréchal de L. de Tassigny (RD 125)	en totalité		4	30 m	ouvert	

5

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
CRETEIL	liaison RD 94/RD 60 (projet)	tronçon sur la commune de Valenton		3	100 m	ouvert
	voie express (RD 1)	en totalité		3	100 m	ouvert
	avenue du général de Gaulle (RD 1B)	pont sur la RD 1	carrefour avec la RN186	3	100 m	ouvert
	RD 2 (cf. schéma de repérage)	en totalité		5	10 m	ouvert
	route de la pompadour (déviation RD30/RD60)	carrefour avec l'avenue de Sully	limite de commune Créteil/Bonneuil	3	100 m	ouvert
	quai de halage et rue du port (RD 40A)	en totalité		5	10 m	ouvert
	rue de l'échat (RD 48)	en totalité		3	100 m	ouvert
	route de la pompadour (RD60)	carrefour avec la rue Duvaucelle	carrefour avec la RD 1	4	30 m	ouvert
	route de la pompadour (RD60)	carrefour avec la RD 1	carrefour avec la rue Sully	3	100 m	ouvert
	av de Sully (RD 60)	carrefour avec la route de Pompadour	limite de commune Créteil/Bonneuil	4	30 m	ouvert
	rue Pierre Sémard (déviation RD 60)	tronçon sur les communes de Valenton et de Limeil		3	100 m	ouvert
	rue Pierre Sémard (déviation RD 60)	limite de commune Bonneuil/Creteil	limite de commune Créteil/Limeil	3	100 m	ouvert

6

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
FONTENAY SOUS BOIS	Avenue de Stalingrad (RD 40)	carrefour avec l'avenue Parmentier	carrefour avec l'avenue de la république	4	30 m	U
	rue Dalayrac (RD 40)	carrefour avec l'avenue de la république	carrefour avec la rue Pierre Dulac	3	100 m	U
	rue Dalayrac (RD 40)	carrefour avec la rue Pierre Dulac	carrefour avec la rue Cdt Jean Duhail	4	30 m	U
	rue Cdt Jean Duhail (RD 40)	carrefour avec la rue Dalayrac	carrefour avec la rue du clos d'Orléans	3	100 m	U
	Bd de la libération (RD 40B)	en totalité		5	10 m	ouvert
	place Général Leclerc (RD 40E)	en totalité		3	100 m	U
	Bd Théophile Sueur et de Verdun (RD 41)	carrefour avec la rue poussin	place du 8 mai 1945	4	30 m	ouvert
	Bd de Verdun et Gallieni (RD 41)	place du 8 mai 1945	carrefour avec l'allée M.Gorki	3	100 m	U
	Bd Gallieni (RD 41)	carrefour avec l'allée M.Gorki	carrefour avec l'avenue de Neuilly	4	30 m	ouvert
	Bd du 25 août 1944 (RD 41)	carrefour avec l'avenue de Neuilly	limite de commune Nogent/Fontenay	5	10 m	ouvert
	av parmentier et Ernest Renan (RD 42)	carrefour avec l'avenue de Stalingrad	carrefour avec le boulevard Theophile Sueur	4	30 m	ouvert
	av du Maréchal Joffre (RD 42)	carrefour avec le boulevard de Verdun	carrefour avec l'avenue Charles Garcia	4	30 m	ouvert
	place du Général de Gaulle et av L.Bobet (RD 42)	carrefour avec l'avenue Charles Garcia	point de l' A86	3	100 m	ouvert
	av L.Bobet (RD 42)	carrefour avec la rue Carnot	limite de commune le Perreux/Fontenay	4	30 m	ouvert
	rue Carnot (RD 42A)	en totalité		3	100 m	ouvert
	bd du 25 août 1944 (RD 42E)	tronçon sur la commune de Nogent		4	30 m	ouvert
	rue Charles Bassée (RD 42E)	carrefour avec l'avenue de la république	carrefour avec la rue Gambetta	4	30 m	ouvert
	rue Charles Bassée (RD 42E)	carrefour avec la rue Gambetta	place du général Leclerc	5	10 m	ouvert
	rue de Joinville (RD 42E)	place du général Leclerc	limite de commune Nogent/Fontenay	4	30 m	ouvert
	av de la République (RD 43)	limite de commune Vincennes/Fontenay	carrefour avec la rue Charles Bassée	3	100 m	U
	av de la République (RD 43)	carrefour avec la rue Charles Bassée	carrefour avec le Boulevard de Verdun	2	250 m	U
	av Victor Hugo (RD 43)	carrefour avec le Boulevard de Verdun	carrefour avec la rue Descartes	4	30 m	ouvert
	av Victor Hugo (RD 43)	carrefour avec la rue Descartes	carrefour avec l'avenue Jean Moulin	5	10 m	U
av de la république (RD 43)	carrefour avec l'avenue Jean Moulin	limite de département	4	30 m	ouvert	
bd de Fontenay (RD 44)	tronçon sur la commune du Perreux		4	30 m	ouvert	
rue de Neuilly (RD 44)	place du général Leclerc	carrefour avec le boulevard Gallieni	3	100 m	U	
av de Neuilly (RD 44)	carrefour avec le boulevard Gallieni	point de l' A86	4	30 m	ouvert	
FRESNES	rue Charles Lindberg (RD 65)	tronçon sur la commune de Rungis		3	100 m	ouvert
	Bd Jean Jaurès (RD 67)	carrefour avec la rue du capricorne	carrefour avec la rue R.Salengro	4	30 m	ouvert
	rue Maurice Tenine (RD 67)	carrefour avec la rue R.Salengro	carrefour avec l'avenue Edouard Herriot	3	100 m	U
	Av du 8 mai 1945 et Bd Pasteur (RD 67A)	en totalité		4	30 m	ouvert
	Av de la cerisaie (RD 67E)	en totalité		4	30 m	ouvert
	Av de la liberté et de la république (RD 126)	limite de commune l'Hay les roses/Fresnes	carrefour avec la rue des glaciers	4	30 m	ouvert
	Av de la république (RD 126)	carrefour avec la rue des glaciers	carrefour avec la rue Maurice Tenine	5	10 m	ouvert
Av Edouard Herriot (RD 126B)	en totalité		4	30 m	ouvert	

7

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
GENTILLY	av Jean Jaurès (RD 62)	tronçon sur la commune d'Arcueil		3	100 m	U
	Avenue P.V Couturier (RD 50)	limite de commune Paris/Gentilly 129 avenue Paul V.couturier 35 avenue Paul V.couturier	129 avenue Paul V.couturier	3	100 m	U
	Avenue P.V Couturier (RD 50)		35 avenue Paul V.couturier	4	30 m	ouvert
	Avenue P.V Couturier, rue du Prés Wilson et avenue Jean Jaurès (RD 50)		40 avenue J.Jaurès	3	100 m	U
	rue Gabriel Péri (RD 126E) rue Gabriel Péri (RD 126E)	tronçon sur la commune du Kremlin-Bicêtre en totalité		4	30 m	ouvert
	Avenue Raspail (RD 127) Avenue Raspail (RD 127) rue Nicolas Debray (RD 127)	limite de commune Paris/Gentilly carrefour avec la rue du bout du rang carrefour avec l'avenue Raspail	carrefour avec la rue du bout du rang	4	30 m	ouvert
	Périphérique de Paris		limite de commune Arcueil/Gentilly carrefour avec la rue d'arcueil	3	100 m	U
				5	10 m	ouvert
		en totalité		1	300 m	ouvert
	L'HAY LES ROSES	Avenue de la République (RD 55) Avenue du Général de Gaulle (RD 55)	tronçon sur la commune de Villejuif en totalité		4	30 m
Avenue Léon Blum et rue de la Madeleine (RD 57E)		en totalité		4	30 m	ouvert
Avenue Henri Barbusse (RD 57-2A)		en totalité		4	30 m	ouvert
Avenue du Général de Gaulle (RD 60) Avenue Larroumès (RD 60)		tronçon sur la commune de Chevilly		4	30 m	ouvert
Avenue du Général Leclerc (RD 60) Avenue du Général Leclerc (RD 60)		limite de département carrefour avec l'avenue Larroumès	carrefour avec l'avenue Henri Barbusse limite de commune l'Hay les roses/Chevilly	3 4	100 m 30 m	U ouvert
rue de la cosarde (RD 74) Avenue Jules Graveraux (RD 74)		limite de commune l'Hay les roses/Chevilly	carrefour avec la rue de Bicêtre	4	30 m	ouvert
		limite de département carrefour avec la rue de la cosarde	carrefour avec l'avenue Jules Graveraux carrefour avec l'avenue Larroumès	3 3	100 m 100 m	ouvert ouvert
Avenue Gabriel péri et rue oispan (RD 126) rue Jean Jaurès (RD 126) rue Jean Jaurès, av Larroumès et Flouquet (RD 126)		carrefour avec Blvd P.Vaillant Couturier carrefour avec la rue des jardins carrefour avec l'avenue Aristide Briand	carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle carrefour avec l'avenue Aristide Briand limite de commune Fresnes/l'Hay les Roses	4 3	30 m 100 m	ouvert U
Avenue P.V Couturier et Gabriel Péri (RD 126B)		en totalité		4	30 m	ouvert

8

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
IVRY SUR SEINE	rue J.Mazet (RD en cours de classement)	en totalité		5	10 m	ouvert
	rue Barbès (RD 50)	carrefour avec la RN 30E	carrefour avec la rue Baudin	4	30 m	U
	Avenue Maurice Thorez (RD 50)	carrefour avec la rue Barbes	carrefour avec la rue René Robin	3	100 m	U
	Av M. Thorez, Georges Gosnat et rue Lénine (RD 50)	carrefour avec la rue René Robin	carrefour avec la rue Molière	3	100 m	ouvert
	rue Lénine (RD 50)	carrefour avec la rue Molière	carrefour avec la RN 19	3	100 m	U
	rue Lénine et pont Nelson Mandela (RD 50)	carrefour avec la RN 19	limite de commune Ivry/Charenton	4	30 m	ouvert
	rue Robespierre (RD 50A) rue Robespierre (RD 50A) rue J.B Renoult (RD 50A)	place de la République stade Clerville carrefour avec la rue Amédée Huon	stade Clerville carrefour avec la rue Amédée Huon limite de commune Vitry/Ivry	4 4 4	30 m 30 m 30 m	ouvert U ouvert
	rue Molière et Westermeyer (RD 50B) rue Westermeyer (RD 50B) rue Westermeyer et pont Nelson Mandela (RD 50B)	carrefour avec la rue Lénine carrefour avec la RN 19 carrefour avec le quai J.Compagnon	carrefour avec la RN 19 carrefour avec le quai J.Compagnon limite de commune Ivry/Charenton	4 3 4	30 m 100 m 30 m	ouvert U ouvert
	breteilles (RD 51) rue Louis Bertrand (RD 51) rue Victor Hugo (RD 51)	limite de commune Paris/Ivry carrefour avec l'avenue Maurice Thorez carrefour avec l'avenue Danielle Casanova	carrefour avec la rue Barbès carrefour avec l'avenue Danielle Casanova carrefour avec le quai Marcel Boyer	4 4 5	30 m 30 m 10 m	ouvert ouvert ouvert
	quai Henri Pourchasse (RD 52) quai J.Compagnon et A.deshalles (RD 52)	carrefour avec la RN 19	en totalité carrefour avec la rue des péniches	4 4	30 m 30 m	ouvert ouvert
	rue des péniches (RD 52A)	en totalité		4	30 m	ouvert
	rue Paul Andrieux (RD 54) rue Pierre Curie (RD 54) rue Jean le Galleu (RD 54) rue Jean le Galleu et Marcel Hartmann (RD 54)	limite de commune Ivry/le Kremlin-Bicêtre carrefour avec la RN 30E carrefour avec la rue Pierre Curie carrefour avec l'avenue H.Babusse	carrefour avec la RN 30E carrefour avec la rue Baudin carrefour avec l'avenue H.Barbusse carrefour avec la rue Amédée Huon	4 5 4 5	30 m 10 m 30 m 10 m	ouvert ouvert ouvert ouvert
	Av H.Barbusse, rue B. Palissy(entre r J.Le Galleu et r du Général Leclerc) et r du G.Leclerc (RD 54B)	en totalité		5	10 m	ouvert
	rue pierre Curie (RD 54E)	carrefour avec l'avenue Jean le Galleu	carrefour avec l'avenue Maurice Thorez	3	100 m	U
	Avenue Anatole France (RD 55) Avenue Jean Jaurès (RD 55)	tronçon sur la commune de Vitry en totalité		3 3	100 m 100 m	U ouvert
	avenue Pierre Sernard (RD 124) avenue Danielle Casanova (RD 124) avenue Danielle Casanova (RD 124) rue Raspail (RD 124) avenue de la République (RD 124)	limite de commune Paris/Ivry carrefour avec la rue L.Bertrand carrefour avec la rue Ledru-Rollin carrefour avec la rue G.Gosnat place Parmentier	carrefour avec la rue L.Bertrand carrefour avec la rue Ledru-Rollin carrefour avec la rue G.Gosnat place Parmentier carrefour avec la rue Jules Ferry	4 3 4 4 4	30 m 100 m 30 m non classé 30 m	ouvert U ouvert ouvert ouvert

9

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
JOINVILLE LE PONT	rue du Maréchal Leclerc (RD 123)	tronçon sur la commune de St-Maurice		3	100 m	U
	Bd de l'europe (RD 40B)	en totalité		3	100 m	ouvert
	quai du Barrage (RD 45)	en totalité		4	30 m	ouvert
	rue de Paris (RD 47)	carrefour avec l'avenue du Président J.F.Kennedy	limite de commune Joinville/St-Maur		non classé	
	Pont Maisons-Alfort et av Mendés France (RD 48E)	en totalité		4	30 m	ouvert
	avenue du Président J.F.Kennedy (RD 123E)	en totalité		4	30 m	ouvert
LE KRÉMLIN BICÉTRÉ	Avenue et rue Gabriel Péri (RD 126)	tronçon sur la commune de Gentilly et Arcueil		4	30 m	ouvert
	rue Jean Jaurès (RD 50)	tronçon sur la commune de Gentilly		3	100 m	U
	rue de la convention (RD 50)	limite de commune Gentilly/le Kremlin	carrefour avec la rue du Général Leclerc	4	30 m	ouvert
	rue de la convention (RD 50)	carrefour avec la rue du Général Leclerc	carrefour avec la RN 7	3	100 m	U
	rue Séverine (RD 54)	carrefour avec la rue Gabriel Péri	carrefour avec la route stratégique	4	30 m	ouvert
	route stratégique (RD 54)	carrefour avec la rue Séverne	carrefour avec la rue Charles Gide	5	10 m	ouvert
	Av C. Gide, rue de Verdun et Av E. Thomas (RD 54)	carrefour avec la route stratégique	carrefour avec la RN 7	3	100 m	ouvert
	rue E. Michelet (RD 54)	carrefour avec la RN 7	limite de commune Ivry/le Kremlin	4	30 m	ouvert
	Avenue Charles Gide (RD 54A)	en totalité		4	30 m	ouvert
	Avenue et rue Gabriel Péri (RD 126E)	en totalité		4	30 m	ouvert
LIMEIL-BREVANNES	rue de Valenton (RD 33)	tronçon sur la commune de Boissy st Léger		4	30 m	ouvert
	Avenue de Verdun et rue Roger Salengro (RD 29)	limite de commune Limeil/Valenton	carrefour avec l'avenue d'Alsace Lorraine	4	30 m	ouvert
	Avenue du 8 mai 1945 (RD 29)	carrefour avec l'avenue d'Alsace Lorraine	limite de commune Limeil/Boissy st Léger	5	10 m	ouvert
	rue Jean Monnet (RD 30)	limite de commune Bonneuil/Limeil	carrefour avec la rue Albert Garry	3	100 m	ouvert
	rue Henri Barbusse (RD 30)	carrefour avec la rue Albert Garry	carrefour avec l'avenue de Verdun	4	30 m	ouvert
	rue Pierre Sémard (déviaton RD 60)	en totalité		3	100 m	ouvert
	Avenue Descartes (RD 94)	carrefour avec l'avenue de Valenton	limite département	4	30 m	ouvert
	Avenue G. Moquet (RD 136)	tronçon sur la commune de Valenton		4	30 m	ouvert
	Avenue et rue de Valenton (RD 136)	en totalité		5	10 m	ouvert
	Av Descartes (déviaton RD 94/RD 136)	limite de commune Limeil/Valenton	carrefour avec l'avenue de Valenton	4	30 m	ouvert
déviaton RD 29 (projet rue Albert Garry)	en totalité		3	100 m	ouvert	

10

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
MAISONS-ALFORT	rue de l'achat (RD 48)	tronçon sur la commune de Créteil		3	100 m	ouvert
	Quai Fernand Saguet, rue du Maréchal Juin, avenue Foch, Joffre et de Verdun (RD 40A)	en totalité		5	10 m	ouvert
	rue de l'achat (RD 48)	tronçon sur la commune de Créteil		3	100 m	ouvert
	Avenue de la république (RD 48)	limite de commune Maisons-Alfort/Alfortville	carrefour avec la rue Victor Hugo	3	100 m	ouvert
	rue Victor Hugo (RD 48)	carrefour avec la rue Jean Jaurès	carrefour avec l'avenue Léon Blum	4	30 m	U
	rue Victor Hugo (RD 48)	carrefour avec l'avenue Léon Blum	limite de commune Créteil/Maisons-Alfort	4	30 m	ouvert
	Avenue du Général de Gaulle (RD 48A)	carrefour avec l'avenue prof Cadot	carrefour avec la rue Rouget de l'Isle	4	30 m	ouvert
	Avenue du Général de Gaulle (RD 48A)	carrefour avec la rue Rouget de l'Isle	carrefour avec la rue St-Georges	3	100 m	U
	Avenue du Général de Gaulle (RD 48A)	carrefour avec la rue St-Georges	carrefour avec l'avenue de la république	4	30 m	ouvert
	rue Jean Jaurès (RD 48A)	carrefour avec l'avenue de la république	carrefour avec l'avenue Léon Blum	4	30 m	ouvert
Av de la République et pont de M-Alfort (RD 48E)	carrefour avec la rue Jean Jaurès	limite de commune Maisons-Alfort/Joinville	4	30 m	ouvert	
MANDRES-LES-ROSES	déviaton RD 33 (projet)	tronçon sur la commune de Villecresnes		4	30 m	ouvert
	déviaton RD 33 (projet)	en totalité		4	30 m	ouvert
	rue de Mandres (RD 33)	tronçon sur la commune de Villecresnes		4	30 m	ouvert
	rue François Coppée (RD 33)	limite de commune Villecresnes/Mandres	place Aristide Briand	5	10 m	ouvert
	rue de Boussy et du vieux pont (RD 33)	place du Général de Gaulle	limite département	5	10 m	ouvert
	rue de Verdun (RD 33E)	en totalité		5	10 m	ouvert
	rue Paul Doumer (RD 53)	limite de commune Villecresnes/Mandres	carrefour avec la rue des roses	5	10 m	ouvert
	Avenue du Général Leclerc (RD 53)	carrefour avec la rue des roses	carrefour avec la rue de Brie	4	30 m	U
rue de Brie (RD 53)	carrefour avec la rue Général Leclerc	limite de commune Mandres/Périgny	5	10 m	ouvert	
déviaton RD 53 (projet)	en totalité		4	30 m	ouvert	
déviaton RD 53 (projet)	en totalité		3	100 m	ouvert	
MAROLLES EN BRIE	Avenue du Grosbois (RD 33E)	carrefour avec la RN 19	carrefour avec la rue P. Bezancan	4	30 m	ouvert
	rue P. Bezancan et avenue des buissons (RD 33E)	carrefour avec l'avenue du Grosbois	limite de commune Marolles/Santeny	5	10 m	ouvert
	déviaton RD 33 (projet)	carrefour avec la RN 19	limite de commune Marolles/Villecresnes	4	30 m	ouvert

11

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
NOGENT SUR MARNE	Bd Gambetta (RD 40)	Carrefour avec la rue de Fontenay	carrefour avec la RN 34	3	100 m	U
	Bd du 25 août 1944 et route de Stalingrad (RD 41)	en totalité		5	10 m	ouvert
	rue de Joinville et de Fontenay (RD 42E)	limite de commune Fontenay/Nogent carrefour avec la rue de l'amiral Courbet	carrefour avec la rue de l'amiral Courbet carrefour avec le Bld Gambetta	4	30 m	ouvert
	rue de Fontenay (RD 42E)			5	10 m	ouvert
	Avenue Ledru-Rollin (RD 45)	tronçon sur la commune du Perreux		3	100 m	U
	Boulevard Albert 1er (RD 45)	carrefour avec la rue Jacques Kable	carrefour avec la rue Charles de Gaulle	3	100 m	ouvert
	Avenue de Bry (RD 120)	tronçon sur la commune du Perreux		3	100 m	U
	Grande rue Charles de Gaulle (RD 120)	carrefour avec la RN 34	carrefour avec la rue Paul Doumer	3	100 m	U
Grande rue Charles de Gaulle (RD 120)	carrefour avec la rue Paul Doumer	carrefour avec la rue Agnès Sorel	4	30 m	ouvert	
Grande rue Charles de Gaulle (RD 120)	carrefour avec la rue Agnès Sorel	carrefour avec le boulevard Albert 1er	3	100 m	ouvert	
NOISEAU	Grande rue, route de la queue en Brie (RD 136)	en totalité		4	30 m	ouvert
	déviations RD 136 (projet)	limite de commune Sucy en Brie/Noiseau	carrefour avec la route de la queue en Brie	4	30 m	ouvert
ORLY	Avenue de la victoire (RD 64)	limite de commune Rungis/Orly carrefour avec la rue parmentier carrefour avec la voie nouvelle carrefour avec l'avenue Molère	carrefour avec la rue parmentier carrefour avec la voie nouvelle carrefour avec l'avenue Molère carrefour avec l'avenue des martyrs de Chateaubriand	3	100 m	ouvert
	Avenue de la victoire (RD 64)			5	10 m	ouvert
	Avenue de la victoire (RD 64)			4	30 m	ouvert
	Avenue de la victoire (RD 64)			5	10 m	ouvert
	av des martyrs de Chateaubriand et rue du fer à cheval (RD 125)	limite de commune Choisy/Orly		4	30 m	ouvert
	av Marcel Cachin et des martyrs de Chateaubriand (RD 125)	carrefour avec la rue du fer à cheval	limite de commune Orly/Villeneuve le Roi	4	30 m	ouvert
	rue Marcel Cachin (RD 125B)	limite de commune Orly/Choisy le roi		3	100 m	ouvert
	déviations RD 64 (cf. schéma de repérage) déviations RD 64 (cf. schéma de repérage)	tronçons sur la commune de Villeneuve le roi en totalité		3 3	100 m 100 m	ouvert ouvert
ORMESSON SUR MARNE	rue du Général Leclerc (RD 29)	tronçon sur la commune de Sucy en Brie		3	100 m	ouvert
	rue du pont de chenervières (RD 29)	en totalité		4	30 m	ouvert
	Avenue du Général de Gaulle, chemin de Noiseau (jusqu'au carrefour avec l'Av. R. Schumann) et Av. R. Schumann (RD 33)	en totalité		4	30 m	ouvert
	Avenue Olivier d'Ormesson, Wladimir d'Ormesson et avenue de pince-vent (RD 185)	en totalité		3	100 m	ouvert
PERIGNY	rue de Brie et route de Brie Comte Robert (RD 53)	en totalité		5	10 m	ouvert
	rue Paul Doumer et du moulin neuf (RD 94)	en totalité		5	10 m	ouvert
	déviations RD 53 (projet)	limite de commune Périgny/Mandres	carrefour avec la route de Varennes-Jarcy	4	30 m	ouvert

12

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
LE PERREUX SUR MARNE	Avenue du Général de Gaulle (RD 30)	place Général Leclerc	carrefour avec la rue des fratellini	3	100 m	U
	av Louison Bobet (RD 42)	carrefour avec la rue des fratellini		4	30 m	ouvert
	Bd Poincaré (RD 42)	tronçon sur la commune de Fontenay		4	30 m	ouvert
	Bd de Fontenay (RD 44)	en totalité		4	30 m	ouvert
	Bd Albert 1er (RD 45)	tronçon sur la commune de Nogent sur Marne		3	100 m	ouvert
	Av Ledru-Rollin (RD 45)	boulevard de la liberté	carrefour avec la rue des fratellini	3	100 m	U
	Av Ledru-Rollin et du 8 mai 1945 (RD 45)	carrefour avec la rue des fratellini		5	10 m	ouvert
	Av du 11 novembre (RD 45B)	en totalité		3	100 m	U
	Av de Bry et Pierre Brossolette (RD 120)	carrefour avec la rue latérale du viaduc	carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle	3	100 m	U
	Av Pierre Brossolette et pont de Bry (RD 120)	carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle	limite de commune le Perreux/Bry	3	100 m	ouvert
LE PLESSIS-TREVEISE	avenue Salvador Allende (RD 7)	tronçon sur la commune de Champigny		4	30 m	ouvert
	rue Maurice Berteaux et Av André Rouy (RD 33E)	en totalité		4	30 m	ouvert
LA QUEUE EN BRIE	Av du Pince vent (RD 185)	tronçon sur la commune d'Ormesson		3	100 m	ouvert
	Av de l'hippodrome (RD 33E)	tronçon sur la commune de Chennevières		4	30 m	ouvert
	Av de l'hippodrome (RD 33E)	en totalité		4	30 m	ouvert
RUNGIS	route de Noiseau (RD 136)	en totalité		4	30 m	ouvert
	liaison RD 60/RN 7 (projet cf. schéma de repérage)	tronçon sur la commune de Chevilly-Larue		4	30 m	ouvert
	Av de Fontainebleau (RD 64)	carrefour avec la RN7	limite de département	4	30 m	ouvert
	Av Charles Lindbergh (RD 65)	limite de commune Chevilly/Rungis		3	100 m	ouvert
Av Charles Lindbergh (RD 65)	carrefour avec l'avenue de la république		4	30 m	ouvert	
Av de la République (RD 65A)	porte de Rungis		4	30 m	ouvert	
SAINT-MANDE	Avenue Foch (RD 20)	carrefour avec la RN34	carrefour avec l'avenue Gambetta	3	100 m	U
	route de la Tourelle, av des minimes (RD 20)	carrefour avec l'avenue Gambetta	limite de commune Vincennes/St-Mandé	4	30 m	ouvert
	Avenue Joffre et de la république (RD 38)	en totalité		3	100 m	U
rue de Lagny (RD 43E)	en totalité		3	100 m	U	

13

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
SAINT-MAUR DES FOSSES	Bd de l'Europe (RD 40B)	tronçon sur la commune de Joinville		3	100 m	ouvert
	Avenue de la République et Gambetta (RD 30A) Avenue Gambetta (RD 30A) Avenue Gambetta (RD 30A)	carrefour avec l'avenue Foch	carrefour avec le boulevard de Créteil	4	30 m	ouvert
		carrefour avec le boulevard de Créteil	carrefour avec la rue Paul Bert	5	10 m	ouvert
		carrefour avec la rue Paul Bert	carrefour avec l'avenue Louis Blanc	5	10 m	ouvert
	pont de Champigny, Bd de Champigny, Av L. Blanc et de l'Alma, pont de Bonneuil (RD 30)	en totalité		3	100 m	ouvert
	quai du port de Créteil (RD 40A)	carrefour avec la rue du chemin vert	carrefour avec le boulevard de Créteil	4	30 m	ouvert
	Avenue de la libération (RD 45) rue des remises (RD 45)	limite de commune Joinville/St-Maur	carrefour avec l'avenue de Condé	4	30 m	ouvert
		carrefour avec le boulevard Rabelais	carrefour avec la rue du pont de Créteil	4	30 m	U
	quai Beaubourg (RD 45A)	en totalité		4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie RN186 (RD 48) bretelle d'entrée RN186 (RD 48) Bd de Créteil (RD 48)	sortie RN186	carrefour avec l'avenue du docteur Tourasse	5	10 m	ouvert
		entrée RN186	carrefour avec l'avenue du docteur Tourasse	4	30 m	ouvert
		carrefour avec l'avenue du docteur Tourasse	carrefour avec l'avenue Gambetta	3	30 m	U
	Bd de Créteil (RD 48)	carrefour avec l'avenue Gambetta	place Jean Moulin	4	30 m	ouvert
	rue de la varenne (RD 123) rue de la varenne (jusqu'à av de la libération) et Bd Rabelais (RD 123)	carrefour avec la RN186	carrefour avec la rue des remises	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue des remises	place de la Louvière	4	30 m	ouvert
	Avenue Foch (RD 123)	place de la Louvière	21, avenue Foch	3	100 m	U
	Avenue Foch et du bac (RD 123)	21, avenue Foch	carrefour avec l'avenue du Mesnil	4	30 m	ouvert
Avenue du bac (RD 123)	carrefour avec l'avenue du Mesnil	carrefour avec la rue du caporal Peugeot	3	100 m	U	
Avenue du bac (RD 123)	carrefour avec la rue du caporal Peugeot	carrefour avec le quai Winston Churchill	4	30 m	ouvert	
pont de Chennevières (RD 123)	carrefour avec le quai Winston Churchill	limite de commune Chennevières/St-Maur	3	100 m	ouvert	
SAINT-MAURICE	avenue Mendés France (RD 48E)	tronçon sur la commune de Joinville		4	30 m	ouvert
	av du M. de Lattre de Tassigny, rue du pont (RD 38)	en totalité		2	250 m	U
	rue du maréchal Leclerc (RD 38E)	carrefour avec la rue du pont	place Jean Jaurés	3	100 m	U
	av st-Maurice du Valais (RD 40B)	en totalité		3	100 m	ouvert
	quai de la République (RD 123)	limite de commune St-Maurice/Charenton	Place Jean Jaurés	4	30 m	ouvert
	rue du maréchal Leclerc (RD 123)	Place Jean Jaurés	carrefour avec la passerelle de St-Maurice	5	10 m	ouvert
	rue du maréchal Leclerc (RD 123)	carrefour avec la passerelle de St-Maurice	120 rue du Maréchal Leclerc	3	100 m	U
	rue du maréchal Leclerc (RD 123)	120 rue du Maréchal Leclerc	bretelle de sortie A4 vers St-Maurice	5	10 m	ouvert
	rue du maréchal Leclerc (RD 123)	bretelle de sortie A4 vers St-Maurice	limite de commune Joinville/St-Maurice	5	100 m	U
	av du président J.F Kennedy (RD 123E)	en totalité		4	30 m	ouvert

14

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
SANTENY	route de Marolles (RD 33E) route de Marolles et rue de la libération (RD 33E) chemin de Santeny à Marolles (RD 33E)	limite de commune Marolles/Santeny	carrefour avec le chemin des petites friches	5	10 m	ouvert
		carrefour avec le chemin des petites friches	carrefour avec la Route de Paris	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Route de Paris	limite de commune Mandres/Santeny	5	10 m	ouvert
SUCY EN BRIE	rue du pont de Chennevières (RD 29) rue du Général Leclerc (RD 29) rue du Champigny, de Villeneuve (RD 29) rue de Brévannes (RD 29)	limite de commune Sucy en Brie/Chennevières	carrefour avec l'avenue O.d'Ormesson	4	30 m	ouvert
		carrefour avec l'avenue O.d'Ormesson	place R.Cauchy	3	100 m	ouvert
		carrefour avec l'avenue O.d'Ormesson	carrefour avec la rue de Brévannes	5	10 m	ouvert
	rue de Noiseau et av Georges Pompidou (RD 33) av Winston Churchill et rue de Boissy (RD 33)	limite de commune Ormesson/Sucy en Brie	carrefour avec l'avenue Winston Churchill	4	30 m	ouvert
		carrefour avec l'avenue Winston Churchill	limite de commune Boissy/Sucy en Brie	5	10 m	ouvert
	rue de Paris (RD 60) rue J. moulin, M. Berleaux et av W. Churchill (RD 60)	limite de commune Bonneuil/Sucy en Brie	place R. Cauchy	3	100 m	ouvert
		place R. Cauchy	carrefour avec l'avenue Georges Pompidou	4	30 m	ouvert
	Bd Louis Boon (RD 60E)	en totalité		4	30 m	ouvert
	route de la Queue en Brie (RD 136)	en totalité		4	30 m	ouvert
	Av Olivier d'Ormesson (RD 185)	en totalité		3	100 m	ouvert
THIAIS	Avenue de la République (RD 65B) liaison RD60/RN7 (projet cf. schéma de repérage)	tronçon sur la commune de Chevilly-Larue		4	30 m	ouvert
		tronçon sur la commune de Chevilly-Larue		4	30 m	ouvert
	Av du Général de Gaulle, rue Maurepas et av René Panhard (RD 60) av René Panhard (RD 60)	limite de commune Chevilly Larus/Thiais	carrefour avec la rue Victor Hugo	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la rue Victor Hugo	limite de commune Choisy le Roi/Thiais	5	10 m	ouvert
	avenue de la victoire (RD 64) avenue de Fontainebleau (RD 64)	limite de commune Orly/Thiais	limite de département	3	100 m	ouvert
		limite de département	carrefour avec la RN 7	4	30 m	ouvert
av du Maréchal de Lattre de Tassigny et av du 25 août 1944 (RD 125)	en totalité		4	30 m	ouvert	

15

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
VALENTON	RD 2 (cf. schéma de repérage)	en totalité		5	10 m	ouvert
	av de la division Leclerc (RD 29)	limite de commune Villeneuve St Georges/Valenton carrefour avec l'avenue du rû de Gironde carrefour avec la place Jean Jaurès	carrefour avec l'avenue du rû de Gironde	5	10 m	ouvert
	rue du colonel Fabien (RD 29)		carrefour avec la place Jean Jaurès	4	30 m	ouvert
	rue du 11 novembre 1918 (jusqu'au carrefour avec la rue Gabriel Péri) et la rue G.Péri (RD 29)		limite de commune Valenton/Limeil	5	10 m	ouvert
	rue Pierre Sémard (déviation RD 60)	tronçon sur la commune de Limeil		3	100 m	ouvert
	rue Pierre Sémard (déviation RD 60)	carrefour avec la déviation RN6		3	100 m	ouvert
	Av Salvador Allende (RD 94)	limite de commune Villeneuve St Georges/Valenton carrefour avec la déviation RD 29 (projet) place Jean Jaurès	carrefour avec la déviation RD 29 (projet)	3	100 m	ouvert
	Av Salvador Allende (RD 94)		carrefour avec l'avenue Guy Moquet	5	10 m	ouvert
	Av de la fontaine saint Martin (RD 94D)	tronçon sur la commune de Villeneuve St Georges		4	30 m	ouvert
	Av du champ St-Julien et du ru de Gironde (RD 94D)	carrefour avec l'avenue Salvador Allende		4	30 m	ouvert
	Av de la fontaine saint Martin (RD 94D)	limite de commune Villeneuve St Georges/Valenton crématorium	crématorium	4	30 m	ouvert
	Av de la fontaine saint Martin (RD 94D)		limite de département	5	10 m	ouvert
	Avenue Guy Moquet (RD 136)	en totalité		4	30 m	ouvert
	rue du colonel Fabien (déviation RD 94/RD 136)	carrefour avec l'avenue Guy Moquet		4	30 m	ouvert
déviation de la RD 29 (projet cf. schéma de repérage)	en totalité		3	100 m	ouvert	
liaison RD 94/RD 60 (projet cf. schéma de repérage)	en totalité		3	100 m	ouvert	
VILLECRESNES	rue du lieutenant dagorno et de mandres (RD 33)	carrefour avec la RN 19		3	100 m	ouvert
	rue de mandres (RD 33)	carrefour avec la rue des jubennes		4	30 m	ouvert
	route de la grange (RD 94E)	en totalité		4	30 m	ouvert
	déviation de la RD 53 (projet cf. schéma de repérage)	tronçon sur la commune de Mandres les roses		4	30 m	ouvert
	déviation de la RD 53 (projet cf. schéma de repérage)	en totalité		3	100 m	ouvert
	déviation de la RD 33 (projet cf. schéma de repérage)	tronçon sur la commune de Marolles		4	30 m	ouvert
	déviation de la RD 33 (projet cf. schéma de repérage)	en totalité		4	30 m	ouvert

16

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
VILLEJUIF	Av Gabriel Péri (RD 126E)	tronçon sur la commune d' Arcueil		4	30 m	ouvert
	Avenue de la république (RD 55)	limite de commune l'Hay les roses/Villejuif carrefour avec l'avenue Stalingrad carrefour avec la RN 7	carrefour avec l'avenue Stalingrad	4	30 m	ouvert
	Avenue Louis Aragon (RD 55)		carrefour avec la RN 7	4	30 m	U
	Avenue Louis Aragon (RD 55)		limite de commune Villejuif/Vitry	3	100 m	ouvert
	rue G. Lebigot (RD 55A)	carrefour avec la rue Jean Jaurès		4	30 m	ouvert
	rue G. Lebigot (RD 55A)	carrefour avec la rue Eugène Varlin		3	100 m	U
	rue René Hamon (RD 55A)	carrefour avec la rue G. Lebigot		5	10 m	ouvert
	rue Jean Jaurès (RD 55-2A)	carrefour avec l'avenue Paul V. Couturier		4	30 m	U
	rue Jean Jaurès (RD 55-2A)	carrefour avec la rue G. Lebigot		3	100 m	U
	avenue de Stalingrad (RD 55-2A)	carrefour avec la rue de la république		4	30 m	ouvert
	avenue du prés Allende et P.V Couturier (RD 61)	limite de commune Villejuif/Arcueil carrefour avec la rue Jean Jaurès	carrefour avec la rue Jean Jaurès	4	30 m	ouvert
	Bd P.V Couturier et rue J.B Clément (RD 61)		carrefour avec l'avenue Maxime Gorki	5	10 m	ouvert
VILLENEUVE-LE-ROI	quai R.Larmé (RD 29)	en totalité		4	30 m	ouvert
	Av de la République et le Foll (RD 32)	carrefour avec la rue du 8 mai 1945 carrefour avec le quai Marcel Cachin	carrefour avec le quai Marcel Cachin	4	30 m	ouvert
	pont de Villeneuve le Roi (RD 32)		limite de commune Vill le Roi/Vill St Georges	3	100 m	ouvert
	rue du Maréchal Lyautey (RD 32E)	en totalité		5	10 m	ouvert
	cours de Verdun et rue du 8 mai 1945 (RD 125)	en totalité		4	30 m	ouvert
	déviation RD 64 (cf. schéma de repérage)	tronçon sur la commune d' Orly		3	100 m	ouvert
	déviation RD 64	limite de commune Vill le Roi/Orly	place du 8 mai 1945	3	100 m	ouvert

17

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert	
		Origine	Fin				
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	liaison RD 94/RD 80 (projet)	tronçon sur la commune de Valenton		3	100 m	ouvert	
	avenue de Valenton (RD 29) avenue Carnot (RD 29)	carrefour avec l'avenue du rû de Gironde carrefour avec la rue Henri Janin	carrefour avec la rue Henri Janin carrefour avec la RN6	5 3	10 m 100 m	ouvert U	
	pont de Villeneuve le Roi (RD 32) place Pierre Sémard (RD 32)	limite de commune Vill le Roi/Vill St Georges carrefour avec la RN6	carrefour avec la RN6 carrefour avec l'avenue des fusillés	3 5	100 m 10 m	ouvert ouvert	
	rue de Paris (RD 32)	carrefour avec l'avenue des fusillés	place st Georges	3	100 m	U	
	rue Gervais (RD 32)	place st Georges	carrefour avec l'avenue du 8 mai 1945	5	10 m	ouvert	
	rue de Crosnes (RD 32)	place st Georges	9 rue de Crosnes	3	100 m	U	
	rue de Crosnes et avenue de la république (RD 32)	9 rue de Crosnes	limite de département	5	10 m	ouvert	
	rue de paris (RD 32A)	place st Georges	carrefour avec l'avenue du 8 mai 1945	5	10 m	ouvert	
	avenue de Choisy (RD 38) avenue de Choisy (RD 38) avenue de Choisy (RD 38)	limite de commune Choisy/Vill St Georges carrefour avec la rue Michel carrefour avec la rue René Guéguan	carrefour avec la rue Michel carrefour avec la rue René Guéguan carrefour avec la RN6	4 3 4	30 m 100 m 30 m	ouvert U ouvert	
	avenue Winston Churchill (RD 94)	en totalité		3	100 m	ouvert	
	avenue du rû de Gironde (RD 94D) av du champ St-Julien (RD 94D)	tronçon sur la commune de Valenton limite de commune avec Valenton		4 4	30 m 30 m	ouvert ouvert	
	av du rû de gironde (RD 94D)	limite de commune Valenton/Vill S. Georges	carrefour avec l'avenue J.F Kennedy crématorium	4	30 m	ouvert	
	av de la fontaine St Martin (RD 94D)	carrefour avec l'avenue J.F Kennedy crématorium	limite de département	5	10 m	ouvert	
	avenue de l'Europe et rue du p J.F Kennedy (RD 136) avenue Guy Moquet (RD 136)	carrefour avec l'avenue de la république carrefour avec l'avenue du rû de Gironde	carrefour avec l'avenue du rû de Gironde limite de commune Valenton/Vill St Georges	5 4	10 m 30 m	ouvert ouvert	
	VILLIERS SUR MARNE	route de Bry et bd de Friedberg (RD 30A)	en totalité		5	10 m	ouvert
		Bd Georges Meliès (RD 30A2) Bd Georges Meliès (RD 30A2)	tronçon sur la commune de Bry		4 4	30 m 30 m	ouvert ouvert
		rue de Noisy le grand et av C.Quinegagne (RD 33) rue Maurice Berteaux, place des écoles (RD 33) rue du Général Galliéni et du Général Leclerc (RD 33)	limite de département carrefour avec le boulevard de Friedberg carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle	carrefour avec le boulevard de Friedberg carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle limite de commune Champigny/Villiers	5 5 4	10 m 10 m 30 m	ouvert ouvert ouvert
		bd de Mulhouse (RD 33E) bd de Mulhouse, de Strasbourg, av A.Rouy (RD 33E)	rue du Général Galliéni place Pierre Sémard	place Pierre Sémard limite de commune Le Plessis/Villiers	5 4	10 m 30 m	ouvert ouvert

18

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
VINCENNES	avenue Joffre (RD 38) rue Dalayrac (RD 40)	tronçon sur la commune de St-Mandé tronçon sur la commune de Fontenay		3 3	100 m 100 m	U U
	avenue Foch (RD 20) rue de Montreuil (RD 20) rue de Montreuil (RD 20)	tronçon sur la commune de St-Mandé		3	100 m	U
	av du Général de Gaulle (RD 20)	limite de département	carrefour avec l'avenue de la république	4	30 m	U
	avenue Carnot (RD 20)	carrefour avec l'avenue de la république	carrefour avec la RN 34	3	100 m	U
	avenue des Minimes (RD 20)	carrefour avec la RN 34	carrefour avec l'avenue F.Roosevelt	4	30 m	ouvert
	place Bérault, av de la république et rue de strasbourg (RD 20E)	carrefour avec l'avenue F.Roosevelt	limite département Paris	5	10 m	ouvert
	rue Victor Basch (RD 39) rue Victor Basch (RD 39)	carrefour avec l'avenue Camot	limite de commune Vincennes/St-Mandé	4	30 m	ouvert
	rue Félix Faure (RD 40B) rue Félix Faure (RD 40B) Bd de la libération (RD 40B) Bd de la libération (RD 40B)	en totalité		3	100 m	U
	avenue de la république (RD 43) rue des laitières (RD 43) rue de Fontenay (RD 43) rue DeFrance (RD 43)	carrefour avec la rue de Lagny carrefour avec l'avenue Aubert	carrefour avec l'avenue Aubert place Bérault	4 5	30 m 10 m	U ouvert
	rue de Lagny (RD 43E)	carrefour avec la rue de France carrefour avec la rue des pommiers	carrefour avec rue des pommiers place Lyautey	5 5	10 m 30 m	ouvert U
	rue de l'union et de la solidarité (RD 44)	carrefour avec l'avenue G.Féri	carrefour avec la rue de France	4	30 m	U
		tronçon sur la commune de Fontenay		3	100 m	U
		carrefour avec la RN 34	carrefour avec la rue de Lagny	5	10 m	U
		carrefour avec la rue de Lagny	carrefour avec le boulevard de la libération	3	100 m	U
		carrefour avec le boulevard de la libération	limite de commune Vincennes/Fontenay	4	30 m	U
		en totalité		3	100 m	ouvert
		en totalité		4	30 m	U

19

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
VITRY SUR SEINE	rue J.B Renoult (RD 50A)	tronçon sur la commune d' Ivry		4	30 m	ouvert
	avenue Jean Jaurès (RD 48) avenue Jean Jaurès et av du prés Allende (RD 48) av du président Allende (RD 48) pont du port à l'anglais (RD 48)	carrefour avec l'avenue Paul.V Couturier	carrefour avec la rue Gabriel Péri	3	100 m	U
		carrefour avec la rue Edith Cavell	carrefour avec la rue Edith Cavell	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la rue Edith Cavell	carrefour avec le quai Jules Guesdes	4	30 m	ouvert
		carrefour avec le quai Jules Guesdes	limite de commune Vitry/Alfortville	3	100 m	ouvert
	quai Jules Guesde (RD 52) quai Jules Guesde (RD 52)	limite de commune Vitry/Ivry	carrefour avec l'avenue du président Allende	4	30 m	ouvert
		carrefour avec l'avenue du président Allende	limite de commune Vitry/Choisy le roi	3	100 m	ouvert
	avenue Louis Aragon (RD 55) Avenue Anatole France (RD 55) Avenue Anatole France et P.V Couturier (RD 55) Av P.V Couturier, place de l'église, av de l'abbé R.Dery et du Général leclerc (RD 55) Avenue du moulin de Saquet (RD 55)	tronçon sur la commune de Villejuif		3	100 m	ouvert
		limite de commune Vitry/Ivry	carrefour avec la rue Pasteur	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue Pasteur	carrefour avec l'avenue Jean Jaurès	3	100 m	U
		carrefour avec l'avenue Jean Jaurès	carrefour avec la RN 305	5	10 m	ouvert
	Avenue Henri Barbusse (RD 55A)	carrefour avec la RN 305	limite de commune Vitry/Villejuif	3	100 m	ouvert
		en totalité		4	30 m	ouvert
	avenue de la république (RD 124) avenue de la république (RD 124) avenue du groupe Manouchian et rue L.Geffroy (RD 124)	limite de commune Vitry/Ivry	carrefour avec la rue Jules Ferry	4	30 m	ouvert
carrefour avec la rue Jules Ferry		carrefour avec l'avenue Paul.V Couturier	3	100 m	U	
carrefour avec l'avenue Jean Jaurès		limite de commune Vitry/Choisy	4	30 m	ouvert	

ANNEXE 2

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Infrastructures situées sur des départements limitrophes dont les secteurs affectés par le bruit intéressent le département du Val de Marne

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessous comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
ARCUEIL	RD 77 sur le département des Hauts de Seine	en totalité		3	100 m	ouvert
CHARENTON LE PONT	Boulevard périphérique de la ville de Paris	en totalité		1	300 m	ouvert
FONTENAY SOUS BOIS	RD 301 sur le département de la Seine Saint Denis	en totalité		3	100 m	ouvert
GENTILLY	Boulevard périphérique de la ville de Paris	en totalité		1	300 m	ouvert
IVRY SUR SEINE	Boulevard périphérique de la ville de Paris	en totalité		1	300 m	ouvert
JOINVILLE LE PONT	route de la Pyramide sur la ville de Paris (bois de Vincennes)	en totalité		4	30 m	ouvert
LE KREMLIN-BICETRE	Boulevard périphérique de la ville de Paris	en totalité		1	300 m	ouvert
MANDRES LES ROSES	RD 94e sur le département de l'Essonne	en totalité		4	30 m	ouvert
RUNGIS	RD 167a sur le département de l'Essonne	en totalité		3	100 m	ouvert
SAINT-MANDE	Boulevard périphérique de la ville de Paris avenue Daumesnil sur la ville de Paris (bois de Vincennes)	en totalité		1	300 m	ouvert
		en totalité		3	100 m	ouvert
VILLECRESNES	RD 54 sur le département de l'Essonne	en totalité		3	100 m	ouvert
VILLENUEVE-SAINT-GEORGES	RD 32 sur le département de l'Essonne	en totalité		4	30 m	ouvert
	RD 50 sur le département de l'Essonne	en totalité		4	30 m	ouvert
VILLIERS SUR MARNE	RD 194 sur le département de la Seine Saint Denis	en totalité		4	30 m	ouvert
VINCENNES	Boulevard périphérique de la ville de Paris avenue Daumesnil sur la ville de Paris (bois de Vincennes) avenue des minimes sur la ville de Paris (bois de Vincennes) RD 44 sur le département de la Seine Saint Denis	en totalité		1	300 m	ouvert
		en totalité		3	100 m	ouvert
		en totalité		4	30 m	ouvert
		en totalité		4	30 m	ouvert